

Conférence de presse du 6/11/20 – Jean-Bernard Sempastous
Situation sanitaire et mesures prises par le Gouvernement

❖ **Situation sanitaire**

Chiffres nationaux (au 5-11-2020) :

Nouveaux contaminés (connus) : + 58 046 cas dans les dernières 24h

Nombre de décès : + 367 en 24h à l'hôpital

Toutes les 30 secondes, un malade du Covid est hospitalisé dans notre pays. Un mort toutes les 4 minutes.

Chiffres Hautes-Pyrénées (au 5-11-2020):

Nombre d'hospitalisés : 102 dont 11 en réanimation

Entre le 30 octobre et le 5 novembre, notre département a enregistré près de 50 nouvelles hospitalisations, passant de 53 à plus de 100 patients. Une augmentation très rapide en peu de jours.

❖ **Mesures sanitaires**

Qu'est-ce qui a motivé la décision d'un reconfinement ?

- Une évolution très inquiétante de la situation sanitaire avec un risque de saturation de nos capacités hospitalières.
- Des mesures antérieures fortes (Couvre feu, port du masque, augmentation des tests, limitation des activités dans l'espace public...) mais pas suffisantes pour contenir l'épidémie

*Nous l'avons vérifié pendant la première vague, nous l'avons constaté dans d'autres pays : plus les mesures sanitaires sont ambitieuses, plus elles sont efficaces contre l'épidémie
Aujourd'hui il faut un coupe feu pour stopper net la progression du virus : ce coupe feu, ce sont les mesures que nous prenons.*

Les trois scénarios envisagés

Fermer nos écoles ? Nous ne voulons pas priver les enfants d'éducation et il existe une incertitude sur l'efficacité de cette mesure.

Restreindre fortement le travail et la mobilité ? Nous ne voulons pas priver les français de leur travail et de moyens de déplacements. Cela représenterait des dégâts économiques lourds sans certitude sur le bénéfice apporté.

Fermer les commerces de produits « non essentiels » ? **Cela représente aujourd'hui la solution la plus équilibrée et responsable compte tenu des risques de propagation de la covid-19 inhérents à l'activité commerciale.**

Et dans le monde ?

Plusieurs pays européens ont fermé leurs commerces : Belgique, Irlande, Pays-de-Galles, Autriche, et même, sous certaines conditions, l'Allemagne qui présente pourtant une situation plus favorable...

Les mesures sanitaires en détail

➔ **Les déplacements ne sont pas autorisés** sauf dans certains cas comme pour se rendre au travail, à l'université; les soins et l'achat de médicaments; les achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, les achats de première nécessité; les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants; les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ; les déplacements brefs d'une heure quotidienne et dans un rayon

maximal d'un kilomètre; les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ou encore la participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

→ **Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts** avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

→ **Les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées** pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

→ **Le télétravail est obligatoire** à 100 % partout où il est possible.

→ **Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels sont fermés**

→ **Pour les lieux de culte, ils restent ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites, les enterrements et les mariages malheureusement limités en nombre de personne.** Il y a une tolérance pour les déplacements dans les cimetières qui restent ouverts.

❖ Mesures d'aides économiques

Des dispositifs de soutien massivement élargis et renforcés

Une **indemnisation allant jusqu'à 10 000 euros via le fonds de solidarité** pour toutes les entreprises fermées administrativement, mais aussi pour celles des secteurs, du tourisme, de la culture, du sport, qui subissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%

Des **exonérations totales de cotisations salariales** pour ces mêmes entreprises et des prélèvements automatiquement suspendus pour les travailleurs indépendants.

Des mécanismes de prêt reconduits :

Des prêts garantis de l'Etat qui pourront désormais être contractés jusqu'au 30 juin 2021 avec la possibilité d'étaler les amortissements mais aussi de différer les remboursements, sans que cela ne soit considéré comme un défaut de paiement ;

Des prêts directs de l'Etat pour les entreprises qui ne trouvent pas de solution de financement, qui pourront aller selon la taille de l'entreprise jusqu'entre 10 000€ et 3 mois de chiffre d'affaires.

Dispositif de chômage partiel renouvelé

Dispositif pour inciter les bailleurs à renoncer une partie de leurs loyers pour les entreprises : crédit d'impôt de 30% prévu dans le projet de loi de finances.

Un numéro vert à destination des entreprises (0 806 000 245) afin de les aider à se saisir des aides dont elles peuvent bénéficier.

Rétablir une équité commerciale

Une exigence de justice entre commerce spécialisé et hypermarchés : les grandes surfaces ne peuvent vendre que les produits de première nécessité, avec une attention particulière portée au respect des jauges.

Un soutien à la numérisation des commerçants : 100 M€ dégagés à cette fin dans le plan de relance.

Un soutien au développement du *click and collect* : commander à distance, récupérer chez son commerçant – Et le chiffre d'affaire réalisé par ce biais ne sera pas comptabilisé pour l'octroi des aides du fonds de solidarité.

« Sauver des vies tout en permettant à la France de fonctionner, voilà notre boussole. »

Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes-Pyrénées

❖ **Nous continuons à travailler tout au long du confinement pour une sortie de crise :**

Réévaluation tous les 15 jours, pour mesurer l'efficacité de ces mesures et les assouplir en cas de meilleure situation.

Action des parlementaires pour faire remonter les situations préoccupantes sur le terrain :

(Par exemple, investissement du député des Hautes-Pyrénées pour alerter sur la situation sanitaire, l'impact pour les stations de montagne, le thermalisme, l'impact de la fermeture des casinos sur les finances des collectivités...)